

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU JEUDI 08 JUIN 2017

Président : Mr Pascal RATEAU

Secrétaire(s) de séance : Mme BIDAU Aurélie

Présents : Mmes Aurélie BIDAU, Christelle ROSE, Valérie THORIN, Mrs Sylvain BOURGEOIS,  
Mrs Armand FANDINO, Yann FOUCHER, Pascal LEFEVRE, Christian LETEURTRE,  
Franck MAIRE, Gilbert MICHEL, Anthony MORAINVILLE, Marc PAPIER, Pascal RATEAU, Michel VALTAT

Absents : Mme Dominique ANNET

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DESIGNNE pour le recensement de la population 2018 : M.PAPIER Marc comme coordonnateur communal
- VOTE le taux de promotion d'avancement de grade pour le personnel communal, à 100%
- ACCEPTE le recrutement d'un adjoint technique en tant que stagiaire CNRACL, du 16/06/2017 au 15/06/2018
- ACCEPTE le recrutement d'un adjoint technique en C.D.D, à temps plein, du 01/07/2017 au 30/06/2018, agent dont le contrat C.U.I arrive à terme
- ACCEPTE le recrutement d'un adjoint technique en C.D.D pour effectuer les remplacements à l'Agence Postale

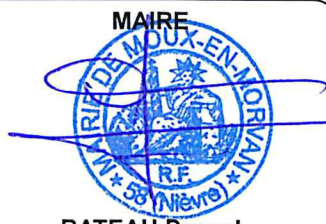
Communale

- FIXE les tarifs pour les travaux de branchement d'eau relatifs à l'installation d'un compteur d'eau :
  - un forfait pour le branchement d'eau potable avec traversée de la chaussée : 1 400€
  - un forfait pour le branchement d'eau potable sans traversée de la chaussée : 1 100€
  - 40,00€ par mètre linéaire supplémentaire, forfait correspondant à un branchement de 5m linéaires (pour tranchée en pleine terre)
  - 75,00€ par mètre linéaire supplémentaire, forfait correspondant à un branchement de 5m linéaires (pour tranchée

Pour extrait :

En Mairie, le 13/06/2017

MAIRE



RATEAU Pascal  
Signature et cachet

Cet extrait doit être affiché  
à la porte de la Mairie, dans  
la huitaine qui suit le jour de  
la délibération.

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL (Suite)

République Française

sous la chaussée)

- FIXE le taux horaire d'urgence par agent à 29,50€ (applicable en cas d'urgence sanitaire)

- ACCEPTE de modifier la délibération du 28/07/2015 concernant l'adhésion au SIEEEN au titre de la compétence "Réseaux de chaleur", modification de "l'option 6.1.8.1.3" par "l'option 6.1.8.2".

- M.le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la proposition du SIEEEN relative au Pack Service : il s'agit d'un transfert de compétence informatique (achat et remplacement du matériel, maintenance matériel et logiciels...) auprès de leurs services.

Après étude, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

DIVERS:

- Choix du feu d'artifice

MAIRE



RATEAU Pascal  
Signature et cachet